

Test pratique d'agrément en « aviron »

Objectif des tests d'agrément départementaux :

Vérifier une maîtrise minimale pour être capable, d'aller chercher du secours, de ne pas provoquer un accident, quelles que soient les conditions.

Le contenu du test pratique « aviron » est le suivant :

Le test sera réalisé dans un club d'aviron en présence d'un éducateur diplômé.

Les bénévoles doivent participer à un test pratique savoir nager ou fournir au CPC EPS, au moment de leur inscription au test d'agrément, une attestation sur l'honneur de leur aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger.

- **Effectuer un parcours en autonomie (seul dans une embarcation).**

Le parcours

1. Monter dans le bateau sans aide à partir du ponton.
2. Avancer en ligne droite.
3. Toucher une bouée avec la pointe avant.
4. Ramasser et renvoyer un ballon.
5. Passer entre 2 bouées sans les toucher.
6. Freiner le bateau.
7. Faire un demi-tour à droite.
8. Toucher une bouée avec la pointe arrière.
9. Faire demi-tour à gauche.
10. Accoster sans aide.
11. Descendre du bateau sans aide.

A Laon, le 13 mars 2020.

Jean-Pierre GENEVIEVE
Inspecteur d'académie, DASEN de l'Aisne

